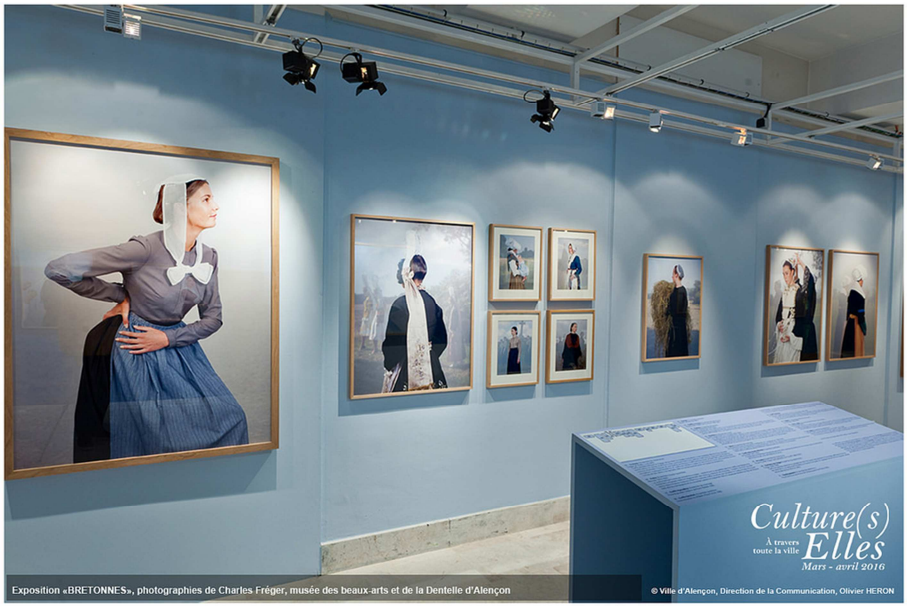

COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°2016-03

PUBLIÉ LE 12 AVRIL 2016

SOMMAIRE

ARRÊTÉS

SA/ARCUA2016-03	**ASSEMBLÉES** – Département Aménagement Urbanisme et développement Durable – Délégation de signature à Madame Nathalie LURSON
SA/ARCUA2016-05	**ASSEMBLÉES** – Désignation du représentant du Président à la Commission Intercommunale des Impôts Directs le 12 avril 2016
SA/ARCUA2016-06	**ASSEMBLÉES** – Désignation du représentant du Président à la Commission de Délégation de Services Publics des Transports Urbains le 7 avril 2016 – Monsieur Francis AIVAR
SGIF/ARCUA2016-01	**GESTION IMMOBILIÈRE ET FONCIÈRE** – Exercice du droit de préemption urbain sur la commune de Larré
DFB/ARCUA2016-01	**RÉGIE DE RECETTES –** Modification de la régie de recettes de la Médiathèque

DÉCISIONS

DD/DECCUA2016-01	**DÉVELOPPEMENT DURABLE** – Subvention – Réponse à l'appel à projet Régional « *Manifestations et animations agricoles de terroir* » pour les Marchés de Producteurs de Pays 2016
AJ/DECCUA2016-03	**DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE** – Affaire M. HUARD (appel) – Désignation d'un avocat

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 24 MARS 2016

N°	OBJET
20160324-001	COMMUNAUTE URBAINE Régularisation des compétences exercées par la Communauté Urbaine d'Alençon
20160324-002	**COMMUNAUTE URBAINE** Représentation du Conseil de Communauté au sein des organismes extérieurs - Modificatif n° 10
20160324-003	**FINANCES** Budget Transports Urbains - Exercice 2016 - Décision modificative n° 1
20160324-004	**FINANCES** Remboursement des frais de personnel intervenant en remplacement de Madame HUET au titre de la restauration scolaire - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer la convention avec la commune du Chevain
20160324-005	**FINANCES** Société Publique Locale d'Alençon - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer la convention de mandat
20160324-006	**FINANCES** Abandon du projet de création d'une Société Publique Locale Alençon-Le Mans
20160324-007	**PERSONNEL** Modification du tableau des effectifs
20160324-008	**PERSONNEL** Recours à la prestation d'un médecin pédiatre au Service Petite Enfance - Modification du taux de vacation
20160324-009	**PERSONNEL** Mise à disposition de personnel de la Communauté Urbaine d'Alençon auprès du Centre Communal d'Action Sociale d'Alençon - Coordonnateur de la politique de gérontologie
20160324-010	**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION** Implication de la Communauté Urbaine dans le passage au Très Haut Débit - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer une convention de partenariat avec le Conseil Départemental de l'Orne

20160324-011	**URBANISME** Plan Local d'Urbanisme de Radon - Approbation de la modification n° 1
20160324-012	**URBANISME** Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs
20160324-013	**DÉVELOPPEMENT DURABLE** Approbation des axes, des objectifs et du programme d'actions du second agenda 21 (2015-2020)
20160324-014	**DÉVELOPPEMENT DURABLE** Démarche de labellisation Cit'ergie - Adoption du programme d'actions et demande de reconnaisance Cap cit'ergie
20160324-015	**DÉVELOPPEMENT DURABLE** Partenariat avec la société WeeAkt - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer la convention
20160324-016	**GESTION IMMOBILIERE** Commune de Cerisé - Acquisition de terrain dans le cadre de la réalisation de réseaux aux abords de l'usine des eaux
20160324-017	**DÉCHETS MÉNAGERS** Opération de distribution de couples de gallinacés - Année 2016
20160324-018	**DÉCHETS MÉNAGERS** "Accompagnement au changement" relatif aux consignes de tri et au mode de collecte des papiers - Demande de subvention auprès de l'éco-organisme "EcoFolio"
20160324-019	**AFFAIRES CULTURELLES** Candidature de la Communauté Urbaine à l'obtention du label "Ville et Pays d'art et d'histoire"
20160324-020	**AFFAIRES CULTURELLES** Dépôt des archives de la Communauté Urbaine d'Alençon aux archives municipales d'Alençon - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer la convention
20160324-021	**AFFAIRES CULTURELLES** Scène Nationale 61 - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer la convention de partenariat 2016
20160324-022	**SPORTS** Cercle Fabien Canu - Règlement et grille tarifaire à compter du 24 mars 2016
20160324-023	**PISCINES ET PATINOIRE** Exploitation des piscines et de la patinoire - Accord de principe sur la Délégation de Service Public
20160324-024	**CAMPINGS** Camping de Guéramé - Grille tarifaire à compter du 1er avril 2016
20160324-025	**ÉDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE** Agréments des établissements d'accueil des jeunes enfants
20160324-026	**CENTRES SOCIAUX** Convention d'objectifs et de financement entre la communauté urbaine d'Alençon et la ligue de l'enseignement
20160324-027	**GENS DU VOYAGE** Convention partenariale d'objectifs et de moyens entre l'association Gens du Voyage 61 et la Communauté Urbaine d'Alençon - Attribution d'une subvention sur projet - Année 2016
20160324-028	**EAU POTABLE** Marché n° 2015/20C - Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer l'avenant n°1
20160324-029	**ASSAINISSEMENT** Marché à bons de commande pour les travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer le marché
20160324-030	**SPANC** Conventions relatives à l'exécution des travaux de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif conformes au cahier des charges de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
20160324-031	**SPANC** Détermination des tarifs à compter du 27 mars 2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE — ORNE — COMMUNAUTE URBAINE D'ALENCON

ARRÊTÉ DU PRESIDENT

Direction Générale
Service des Assemblées

GC/NBr
SA/ARCUA2016-03

ASSEMBLÉES
COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON

DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Délégation de signature à Madame Nathalie LURSON

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON,

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,
VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.4123-1 et L.422-3,
VU l'arrêté n° 1999-396 du 05 février 1999, portant recrutement par voie de mutation de Madame Nathalie LURSON en qualité d'Agent Administratif à compter du 1er février 1999,
VU l'arrêté n° DRH/ARCUA2015-700 du 02 juin 2015, portant titularisation par voie de détachement de Madame Nathalie LURSON en qualité d'Ingénieur territorial au Département Aménagement, Urbanisme et Développement Durable à compter du 5 juin 2015,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 04 février 2016 approuvant l'avenant n° 12 modifiant l'annexe 1 de la convention de mise à disposition des agents de la Communauté Urbaine d'Alençon auprès de la Ville d'Alençon,
VU les délibérations n° DBCUA20140041 et DBCUA20140043 du Conseil de Communauté du 17 avril 2014 par lesquelles le Conseil de Communauté a procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents,

ARRÊTE

Article 1er – Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon, **délégation de signature pour tous actes, décisions et documents nécessaires au bon fonctionnement interne des services, du Département mentionné ci-après,**

et en particulier, pour les courriers suivants liés à l'instruction des autorisations d'urbanisme :

- lettre de notification de délai,
- lettre de demande de pièces complémentaires ou modificatives,
- lettre de majoration de délais d'instruction,
- lettre de consultation des commissions et services,
- transmission à Madame le Préfet d'un exemplaire de la demande pour le contrôle de légalité.

Article 2 – Est accordée sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Communauté Urbaine, **délégation de signature pour la délivrance de certificat d'urbanisme de simple information, à** :

- Madame Nathalie LURSON, Ingénieur Territorial au Département Aménagement, Urbanisme et Développement Durable

SIGNATURE

Réf. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Article 3 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté urbaine d'Alençon et copie en sera adressée à Madame le Préfet.

Article 4 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressée.

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

Fait à Alençon, le 11 MAR. 2016

Le Président de la Communauté urbaine,

Joaquim PUEYO
Député-Maire d'Alençon

Communauté Urbaine Alencon

PREFECTURE DE L'ORNE
11 MARS 2016

ARRÊTÉ DU PRESIDENT

Direction Générale
Service des Assemblées

GC/NBr

SA/ARCUA2016-05

ASSEMBLEES
Désignation du représentant du Président à la Commission Intercommunale des Impôts Directs le 12 avril 2016

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON,

VU les articles L.5211-2 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1650 A du Code Général des Impôts,

VU les délibérations n° DBCUA20140041 et DBCUA20140043 du Conseil de Communauté du 17 avril 2014 par lesquelles le Conseil de Communauté a procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents,

VU la délibération n° DBCUA20140057 du Conseil de Communauté du 22 mai 2014 arrêtant la liste des Commissaires de la Commission Intercommunale des Impôts Directs proposée au Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Orne,

VU la décision de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Orne du 8 septembre 2014 nommant les Commissaires de la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté Urbaine d'Alençon pour la durée du mandat des membres de la Communauté Urbaine d'Alençon,

ARRÊTE

Article 1er : **Monsieur Gérard LURÇON, 1er Vice-Président,** est désigné en qualité de **représentant du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon** pour présider la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté Urbaine d'Alençon, **le 12 avril 2016**.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté Urbaine d'Alençon et copie en sera adressée à Madame le Préfet et Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Orne.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise aux intéressés.

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

Fait à Alençon, - 4 AVR. 2016

Le Président de la Communauté Urbaine,

Communauté Urbaine Alencon

Joaquim PUEYO
Député-Maire d'Alençon

PREFECTURE DE L'ORNE
- 4 AVR. 2016

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

ARRÊTÉ DU PRESIDENT

Direction Générale
Service des Assemblées

GC/KR

SA/ARCUA2016-06

ASSEMBLEES
Désignation du représentant du Président à la Commission de Délégation de Services Publics des Transports Urbains le 7 avril 2016 – Monsieur Francis AIVAR

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON,

VU les articles L.5211-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles 22 et 24 du Code des Marchés Publics,

VU les délibérations n°DBCUA20140041 et DBCUA20140043 du Conseil Communautaire du 17 avril 2014, par lesquelles le Conseil de Communauté a procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,

VU l'arrêté n° SA/ARCUA2014-07 du 18 avril 2014 portant délégation d'une partie des fonctions du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon à Monsieur Francis AIVAR,

VU la délibération n° DBCUA20150402-003 du Conseil de Communauté du 02 avril 2015 par laquelle le Conseil de Communauté a procédé à la désignation des membres de la nouvelle composition de la commission relative à la Délégation de Service Public des Transports Urbains,

CONSIDÉRANT que le Président de la Communauté Urbaine, Président de droit de la Commission de Délégation de Service Public des Transports Urbains, peut en cas d'empêchement désigner un élu pour se faire représenter à la présidence de ladite Commission,

ARRÊTE

Article 1er – **Monsieur Francis AIVAR,** 7ème Vice-Président, est désigné en qualité de représentant du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon pour présider la Commission de Délégation de Service Public des Transports Urbains, **le 7 avril 2016.**

Article 2 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté urbaine d'Alençon et copie en sera adressée à Madame le Préfet.

Article 3 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé.

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

Fait à Alençon, - 7 AVR. 2016

Le Président de la Communauté Urbaine,

Communauté Urbaine Alençon

Joaquim PUEYO
Député-Maire d'Alençon

REÇU A LA PREFECTURE
DE L'ORNE LE
- 7 AVR. 2016

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

SGIF/ARCUA2016-01

GESTION IMMOBILIÈRE ET FONCIÈRE

EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE DE LARRÉ

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine décide d'exercer au nom de la Communauté Urbaine d'Alençon le droit de préemption urbain sur la parcelle ZH n° 56 – La Goujonnerie à Larré (Orne) au prix de sept mille six cent euros (7 600 €) exempt de toute autre indemnité.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services de la Communauté Urbaine d'Alençon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés de la Communauté Urbaine et dont une copie sera adressée à Mr le Préfet de l'Orne.

Reçu en Préfecture le : 16/03/2016

DFB/ARCUA2016-01

RÉGIE DE RECETTES

MODIFICATION DE LA RÉGIE DE RECETTES POUR LA MÉDIATHÈQUE

ARRÊTE

ARTICLE 1er : L'article 3 de la décision n°98-52 du 11 décembre 1998 est modifié comme suit :

- Un fonds de caisse d'un montant de 50 euros pour la Médiathèque, l'annexe de Courteille et l'annexe de Perseigne.

ARTICLE 2 : L'article 4 de la décision n°98-52 du 11 décembre 1998 est modifié comme suit :

- Le montant maximum de l'encaisse que le Régisseur est autorisé à conserver est porté à 3.000 euros (montant globalisé pour les deux bibliothèques et la médiathèque). *Ce montant comprend uniquement les recettes en numéraire.*

ARTICLE 3 : Les autres dispositions restent inchangées.

ARTICLE 4 : Le Président et La Trésorière Principale, Comptable de la Communauté Urbaine d'Alençon, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Reçu en Préfecture le : 6/04/2016

DÉCISIONS

DD/DECCUA2016-01

DÉVELOPPEMENT DURABLE

SUBVENTION – RÉPONSE À L'APPEL À PROJET RÉGIONAL « MANIFESTATIONS ET ANIMATIONS AGRICOLES DE TERROIR » POUR LES MARCHÉS DE PRODUCTEURS DE PAYS 2016

DÉCIDE

Article 1er – La Communauté urbaine prévoit une programmation de Marchés Producteurs de Pays à hauteur de 11 381,80 € pour 5 marchés.

Article 2 – La Communauté urbaine dépose une réponse à l'appel à projet régional pour le soutien des manifestations et animations locales de terroir agricole et demande un cofinancement maximum de 30 % soit 3414,54 €.

Reçue en Préfecture le : 26/02/2016

AJ/DECCUA2016-03

DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE

AFFAIRE M. HUARD (APPEL) – DÉSIGNATION D'UN AVOCAT

DÉCIDE

Article 1er - Mandat est donné au cabinet d'avocats Jean-Paul MARTIN, afin d'assurer la défense des intérêts de la Communauté urbaine d'Alençon devant la cour administrative d'appel de Nantes dans le contentieux qui l'oppose Monsieur HUARD,

Article 2 – Le montant de la dépense correspondante sera imputé sur les crédits inscrits au budget 2016, sous l'imputation 011-020-6227.

Reçue en Préfecture le : 23/03/2016

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 24 MARS 2016

N° 20160324-001

COMMUNAUTE URBAINE

RÉGULARISATION DES COMPÉTENCES EXERCÉES PAR LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 10 mars 2016,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** :
  - dans le cadre des compétences obligatoires, la rédaction suivante du point 11° relatif à la compétence voirie : « Voirie des zones d'activités et des voies empruntées par les lignes régulières du transport urbain communautaire, ainsi que la signalisation afférente ; entrées d'agglomération et entretien des ronds-points ; création et entretien des infrastructures de charge de véhicules électriques »,

  - dans le cadre des compétences facultatives, l'ajout des compétences suivantes :
    - prise en charge du contingent d'aide sociale,
    - gestion de la maison de retraite Charles Aveline par le Centre Intercommunal d'Action Sociale,
    - formation : participation au Centre de Formation des Apprentis.

- **CHARGE** Monsieur le Président ou son délégué de notifier au maire de chaque commune membre la présente délibération afin de permettre à chaque conseil municipal de se prononcer sur ces modifications dans un délai maximum de trois mois à compter de cette notification,

- **DEMANDE** à Mesdames les Préfets de l'Orne et de la Sarthe de bien vouloir, par arrêté inter-préfectoral, prononcer, dès que possible, la régularisation des statuts de la Communauté Urbaine d'Alençon,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 5/04/2016

N° 20160324-002

COMMUNAUTE URBAINE

REPRÉSENTATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS - MODIFICATIF N° 10

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 10 mars 2016,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** les élus qui représenteront la Communauté Urbaine d'Alençon au sein du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Val d'Écouves, comme suit :

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Val d'Écouves :	LA LACELLE - Viviane FOUQUET - Michel VALLEE LIVAIE - Roger LOUISFERT - Nicolas GUITARD GANDELAIN - Marie-Josèphe PAPILLON - Joël BLANCHETIERE CIRAL - Georges LETARD - Gaël DULOMPONT LONGUENOE - Philippe MONNIER - Jean GALLAIS SAINT DIDIER S/ECOUVES - Jean-Pierre GIRAULT - Laurent YVARD LA ROCHE MABILE - Michel GENOIS - Laurent PELLETIER FONTENAI LES LOUVETS - Fabien LORIQUER - Cyrille LAUNAY ST ELLIER LES BOIS - Jean-Marie GALLAIS - Michel GALLAIS

➢ **DESIGNE** les représentants de la Communauté Urbaine d'Alençon au sein du Syndicat de l'Énergie de l'Orne (Se61), du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de Vingt-Hanaps et du Syndicat Mixte à Vocation Scolaire de Vingt-Hanaps et Saint Gervais du Perron, en représentation substitution de la commune d'Écouves, comme suit :

Organisme	Titulaires	Suppléants
Syndicat de l'Énergie de l'Orne (Se61)	- Léonce THULLIEZ	- Gérard RABINEL
Syndicat Mixte d'alimentation en Eau Potable de Vingt-Hanaps	- Patrice LAMBERT - Danielle ERNOU	- Gérard RABINEL - Claude BROULT
Syndicat Mixte à Vocation Scolaire de Vingt-Hanaps et Saint Gervais du Perron	- Danielle ERNOU - Patrice LAMBERT	

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 12/04/2016

N° 20160324-003

FINANCES

BUDGET TRANSPORTS URBAINS - EXERCICE 2016 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 08 mars 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 10 mars 2016,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget Transports Urbains pour l'exercice 2016, telle que présentée ci-dessous qui s'équilibre en dépenses de fonctionnement :

Section de Fonctionnement - Dépenses	Montants
011-617.0 AMO DSP transports 011-617.1 AMO Schéma directeur accessibilité	38 513,00 € 10 992,00 €
Total chapitre 011	**49 505,00 €**
65-651 Compensation forfaitaire	-212 044,00 €
Total chapitre 65	**-212 044,00 €**
67-6742 Subvention acquisition de bus	162 539,00 €
Total chapitre 67	**162 539,00 €**
TOTAL Dépenses de Fonctionnement	0,00 €

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 25/03/2016

N° 20160324-004

FINANCES

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PERSONNEL INTERVENANT EN REMPLACEMENT DE MADAME HUET AU TITRE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION AVEC LA COMMUNE DU CHEVAIN

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 08 mars 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 10 mars 2016,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **DONNE SON ACCORD** sur le remboursement des frais de l'agent, Madame LEVAVASSEUR, intervenant en remplacement de l'agent mis à disposition pour la restauration scolaire qui relève de la CUA, Madame HUET, en cas d'absence de cette dernière, à compter du 1er janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016, tel que prévu dans la convention proposée,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier,

➢ **DÉCIDE** d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire 011 251 62875 du budget concerné.

Reçue en Préfecture le : 1/04/2016

N° 20160324-005

FINANCES

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'ALENÇON - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION DE MANDAT

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 08 mars 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 10 mars 2016,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **CONFIE** à la Société Publique Locale d'Alençon une mission pour assurer les travaux d'extension du centre aquatique Alencéa, dont le montant est évalué à 6 700 000 € TTC,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :
- la convention de mandat correspondante,
- tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 1/04/2016

N° 20160324-006

FINANCES

ABANDON DU PROJET DE CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE ALENÇON-LE MANS

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 08 mars 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 10 mars 2016,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué :
  - à ne pas donner suite au projet de Société Publique Locale Alençon-Le Mans,
  - à procéder en conséquence à la déconsignation de la participation de la Communauté Urbaine d'Alençon qui s'élève à 31 250 €,
  - à signer le protocole d'accord, tel que proposé, ainsi que tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 1/04/2016

N° 20160324-007

PERSONNEL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 08 mars 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 10 mars 2016,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** :
  - des transformations et créations de postes suivantes :

CREATIONS	SUPPRESSIONS	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET
1	0	ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/03/2016
1	0	REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TNC 25H/SEM	01/03/2016
0	1	REDACTEUR	TP COMPLET	01/03/2016
1	0	REDACTEUR	TP COMPLET	01/03/2016
2	0	ASEM 1ERE CLASSE	TP COMPLET	05/02/2016
0	2	ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	05/02/2016
1	0	AGENT DE MAITRISE	TP COMPLET	01/04/2016
0	1	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	TP COMPLET	01/03/2016

  - des créations de postes suivants afin de permettre la nomination des agents promus à effet du 1er mai 2016. Les postes des agents ayant été promus seront supprimés lors du prochain Conseil de Communauté :

CREATIONS	SUPPRESSIONS	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET
1	0	DIRECTEUR TERRITORIAL	TP COMPLET	01/05/2016
1	0	ATTACHE PRINCIPAL	TP COMPLET	01/05/2016
3	0	REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/05/2016
1	0	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	TP COMPLET	01/05/2016
1	0	ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/05/2016
1	0	ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	TP COMPLET	01/05/2016
1	0	EDUCATEUR PRINCIPAL DE JEUNES ENFANTS	TP COMPLET	01/05/2016
3	0	REDACTEUR	TP COMPLET	01/05/2016
2	0	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIAPL DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/05/2016
3	0	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	TP COMPLET	01/05/2016
6	0	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/05/2016
3	0	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	TP COMPLET	01/05/2016
2	0	AGENT DE MAITRISE	TP COMPLET	01/05/2016
2	0	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	TP COMPLET	01/05/2016
4	0	ASEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/05/2016
1	0	ASEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	TP COMPLET	01/05/2016
2	0	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/05/2016

- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense correspondante au budget,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 7/04/2016

N° 20160324-008

PERSONNEL

RECOURS À LA PRESTATION D'UN MÉDECIN PÉDIATRE AU SERVICE PETITE ENFANCE - MODIFICATION DU TAUX DE VACATION

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 08 mars 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 10 mars 2016,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le taux de la vacation à 92 € brut de l'heure, dans le cadre du recours à la prestation d'un médecin pédiatre pour le Service Petite Enfance,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier,

- **DÉCIDE** d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire 011 64.0 6188 du budget concerné.

Reçue en Préfecture le : 7/04/2016

N° 20160324-009

PERSONNEL

MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON AUPRÈS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ALENÇON - COORDONNATEUR DE LA POLITIQUE DE GÉRONTOLOGIE

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 08 mars 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 10 mars 2016,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le principe de mise à disposition de personnel de la Communauté Urbaine d'Alençon auprès du Centre Communal d'Action Sociale d'Alençon, à compter du 1er avril 2016 jusqu'au 31 mars 2019,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :
  - la convention, telle que proposée,
  - tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 7/04/2016

N° 20160324-010

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

IMPLICATION DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DANS LE PASSAGE AU TRÈS HAUT DÉBIT - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORNE

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 10 mars 2016,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :
  - avec le Conseil Départemental de l'Orne, dans le cadre du Plan Numérique Ornais, la convention de partenariat pour la montée en débit des sous-répartiteurs des communes de Gandelain, Larré, Ménil-Erreux et La Roche-Mabile pour un montant total de 100 732 € HT, telle que proposée,
  - tous documents utiles relatifs à ce dossier,

- **S'ENGAGE** à inscrire au budget des exercices concernés les crédits nécessaires à l'exécution de la convention.

Reçue en Préfecture le : 11/04/2016

N° 20160324-011

URBANISME

PLAN LOCAL D'URBANISME DE RADON - APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 1

Vu l'avis favorable de la Commission communautaire n° 3 « Aménagement du territoire » en date du 9 février 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 10 mars 2016,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Radon, telle que présentée,

➢ **PRÉCISE** que :

- la présente délibération :
  - fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme d'une publication au recueil des actes administratifs de la Communauté Urbaine d'Alençon, d'un affichage durant un mois à la mairie d'Ecouves et à l'hôtel de ville d'Alençon et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,
  - sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus,
  - sera transmise à Madame le Préfet de l'Orne et sera suivie du dossier de Plan Local d'Urbanisme modifié de Radon,

- le dossier approuvé du Plan Local d'Urbanisme modifié sera tenu à la disposition du public à la mairie d'Ecouves et à l'hôtel de ville d'Alençon, siège de la Communauté Urbaine, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture de l'Orne,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 1/04/2016

N° 20160324-012

URBANISME

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 10 mars 2016,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **SOUHAITE** être consulté dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 1/04/2016

N° 20160324-013

DÉVELOPPEMENT DURABLE

APPROBATION DES AXES, DES OBJECTIFS ET DU PROGRAMME D'ACTIONS DU SECOND AGENDA 21 (2015-2020)

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 08 mars 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 10 mars 2016,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **APPROUVE** :
- les axes, les objectifs et le programme d'actions de l'Agenda 21 (2015-2020), tels que présentés,

- la création des supports de communication et du livret de l'Agenda 21 par l'Agence Affaires Publiques,

➢ **DEMANDE** à Monsieur le Président de solliciter auprès de tous les partenaires potentiels l'attribution de subventions au taux le plus élevé possible,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 5/04/2016

N° 20160324-014

DÉVELOPPEMENT DURABLE

DÉMARCHE DE LABELLISATION CIT'ERGIE - ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIONS ET DEMANDE DE RECONNAISANCE CAP CIT'ERGIE

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 08 mars 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 10 mars 2016,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **VALIDE** le plan d'actions Cit'ergie, tel que proposé,

➢ **APPROUVE** le dépôt de dossier de candidature pour la labellisation Cap Cit'ergie,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 5/04/2016

N° 20160324-015

DÉVELOPPEMENT DURABLE

PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ WEEAKT - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 08 mars 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 10 mars 2016,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **APPROUVE** :
- la convention avec la société WeeAkt pour un montant de 21 200 € HT, telle que proposée,
- la démarche de partenariat avec un laboratoire de sociologie autour de ce projet,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer la convention avec la société WeeAkt et tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 5/04/2016

N° 20160324-016

GESTION IMMOBILIERE

COMMUNE DE CERISÉ - ACQUISITION DE TERRAIN DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DE RÉSEAUX AUX ABORDS DE L'USINE DES EAUX

Dans le cadre de la réalisation de réseaux aux abords de l'usine des eaux, et en raison de nombreuses canalisations qui passent déjà sous la rue de l'Homel, il s'avère nécessaire d'acquérir une bande de terrain complémentaire d'environ 15 m² à détacher de la section AA n° 104 à Cerisé. Un accord amiable est intervenu avec le propriétaire privé, aux conditions suivantes :

- prix de 2 €/m²,
- bande de 1 m de largeur maximum à prélever sur sa propriété,
- pose d'une barrière sur la rue de l'Homel, à hauteur de la parcelle AW n°304 (Alençon),
- pose d'un panneau à l'entrée de la rue de l'Homel signalant l'interdiction de circuler, sauf pour les riverains,
- prise en charge par la collectivité des frais de géomètre et notariés,
- signature d'un compromis de vente.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 08 mars 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 10 mars 2016,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **DONNE SON ACCORD** pour l'acquisition d'une bande de terrain de 15 m² environ à détacher de la section AA n° 104 à Cerisé, aux conditions définies ci-dessus,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer le compromis et l'acte de vente correspondant et tous documents utiles relatifs à ce dossier,

➢ **DÉCIDE** d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire 21 824.2 2111.8 du budget concerné.

Reçue en Préfecture le : 1/04/2016

N° 20160324-017

DÉCHETS MÉNAGERS

OPÉRATION DE DISTRIBUTION DE COUPLES DE GALLINACÉS - ANNÉE 2016

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 08 mars 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 10 mars 2016,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **APPROUVE**, dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets, la seconde opération de distribution de couples de gallinacés,

➢ **SOLLICITE** des subventions au taux le plus élevé possible auprès des conseils généraux et régionaux dont dépend la CUA,

➢ **S'ENGAGE** à affecter les recettes correspondantes au budget de l'exercice au cours duquel elles seront constatées,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 7/04/2016

N° 20160324-018

DÉCHETS MÉNAGERS

"ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT" RELATIF AUX CONSIGNES DE TRI ET AU MODE DE COLLECTE DES PAPIERS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉCO-ORGANISME "ECOFOLIO"

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 08 mars 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 10 mars 2016,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE**, auprès de l'éco-organisme «EcoFolio», dans le cadre de l'accompagnement au changement, une subvention au taux le plus élevé possible,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 11/04/2016

N° 20160324-019

AFFAIRES CULTURELLES

CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE À L'OBTENTION DU LABEL "VILLE ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE"

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 10 mars 2016,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la méthode de travail proposée,

- **DÉSIGNE**, au sein du comité de pilotage, 13 membres représentant la Communauté Urbaine d'Alençon :

  - 1. Dominique ARTOIS, président,
  - 2. Emmanuel DARCISSAC, vice-président,
  - 3. Pascal DEVIENNE,
  - 4. Ahamada DIBO,
  - 5. Lucienne FORVEILLE,
  - 6. Michel GENOIS,
  - 7. Sylvain LAUNAY,
  - 8. Pierre-Marie LECIRE,
  - 9. Gérard LURÇON,
  - 10. Florence MAUNY UHL,
  - 11. Michel MERCIER,
  - 12. Bertrand ROBERT,
  - 13. Christine ROIMIER,

et invite, le maire de la commune nouvelle de Villeneuve en Perseigne :

  - 14. André TROTTET,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 1/04/2016

N° 20160324-020

AFFAIRES CULTURELLES

DÉPÔT DES ARCHIVES DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON AUX ARCHIVES MUNICIPALES D'ALENÇON - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 08 mars 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 10 mars 2016,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **ACCEPTE** la convention de dépôt des archives communautaires aux archives municipales d'Alençon, telle que proposée,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 1/04/2016

N° 20160324-021

AFFAIRES CULTURELLES

SCÈNE NATIONALE 61 - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2016

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 08 mars 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 10 mars 2016,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **APPROUVE** les termes de la convention entre la Communauté Urbaine d'Alençon et l'association, tels que proposés,

➢ **DÉCIDE** d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux lignes budgétaires du budget concerné :

- ligne 65-313-6574 B04 pour la subvention de fonctionnement,
- ligne 204-313-20421.0 B04 pour la subvention d'équipement.

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 1/04/2016

N° 20160324-022

SPORTS

CERCLE FABIEN CANU - RÈGLEMENT ET GRILLE TARIFAIRE À COMPTER DU 24 MARS 2016

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 08 mars 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 10 mars 2016,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **VALIDE** le nouveau règlement du cercle Fabien Canu, modifié en son article 2, et la grille tarifaire détaillant les subventions aux sportifs de niveau national et aux clubs formateurs, tels que proposés,

➢ **DÉCIDE** d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits aux lignes budgétaires 65 40 6574.30 et 011-40-6188.10 du budget concerné,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 5/04/2016

N° 20160324-023

PISCINES ET PATINOIRE

EXPLOITATION DES PISCINES ET DE LA PATINOIRE - ACCORD DE PRINCIPE SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Vu l'avis favorable de la Commission Communautaire n° 5 « Culture et Sports », réunie le 26 février 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 08 mars 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative pour les Services Publics locaux, réunie le 9 mars 2016,

Vu l'avis favorable du Comité Technique, réuni le 22 mars 2016,

Vu le rapport sur le choix du mode de gestion tel que proposé à la présente délibération et présentant les caractéristiques des prestations confiées au délégataire,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 10 mars 2016,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **APPROUVE** :
- le principe d'une Délégation de Service Public sous la forme d'un affermage pour l'exploitation des piscines et de la patinoire communautaires, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2017,

- le contenu des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion annexé à la présente délibération et présentant les caractéristiques des prestations confiées au délégataire, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Président d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L.1410-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président à :
- lancer la procédure et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la publicité requise,

- signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 5/04/2016

N° 20160324-024

CAMPINGS

CAMPING DE GUÉRAMÉ - GRILLE TARIFAIRE À COMPTER DU 1ER AVRIL 2016

La Communauté Urbaine d'Alençon (CUA) assure la gestion du camping de Guéramé. Sur la base d'une augmentation de 1%, de nouveaux tarifs sont proposés à compter du 1er avril 2016.

De plus, dans le cadre d'un nouveau service, il sera proposé de louer des bungalows toilés uniquement pour les mois de juillet et août 2016, dont les tarifs sont également présentés ci-dessous :

	Tarifs 2015	Tarifs à compter du 1er avril 2016
CAMPEURS par nuitée		
- adulte	2,75 €	2.80 €
- enfant de moins de 10 ans	2.15 €	2.20 €
- enfant de moins de 1 an	Gratuit	Gratuit
EMPLACEMENTS par nuitée		
Forfait tente ou caravane + véhicule	5,70 €	5.75 €
Camping-car	5.70 €	5.75 €
VEHICULE SUPPLEMENTAIRE par nuitée	2.55 €	2.60 €
LOCATION BUNGALOW TOILES (juillet/aout)		
Forfait 7 nuitées du samedi au samedi pour 4 personnes avec électricité.	Sans objet	300 €
Montant par nuitée pour 2 nuitées consécutives minimum.		50 €
ANIMAUX par nuitée	2.15 €	2.20 €
ELECTRICITE par nuitée	3,35 €	3.40 €
GARAGE MORT	3,20 €	3.25 €
LINGE		
- lavage 5 kg	3.80 €	3.85 €
- séchage 5 kg	2.00 €	2.05 €
RELAIS CAMPING CAR		
- alimentation électricité	gratuit	gratuit
- alimentation eau	gratuit	gratuit

- villes jumelées et leurs environs immédiats : demi-tarifs,
- travailleurs séjournant + de 30 jours consécutifs : abattement de 30 %,
- caution pour la location des bungalows toilés : 150 €.

Ces tarifs ne tiennent pas compte de la taxe de séjour applicable sur la commune, dont le tarif est fixé par délibération de la CUA.

Vu l'avis favorable de la Commission communautaire n° 5 « Culture et Sports » réunie le 26 février 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 08 mars 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 10 mars 2016,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs applicables au 1er avril 2016, au terrain de camping de Guéramé, tels que proposés ci-dessus,

- **S'ENGAGE** à affecter les recettes correspondantes sur la ligne budgétaire 70-95.2-70688, au budget de l'exercice au cours duquel elles seront constatées,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 5/04/2016

N° 20160324-025

ÉDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

AGRÉMENTS DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

La Communauté Urbaine d'Alençon gère plusieurs établissements d'accueil du jeune enfant, chacun ayant un agrément qui précise le nombre d'enfants pouvant être accueillis :

- Multi accueil de Perseigne : 30 places de 7h à 9h,
- Multi accueil de Courteille : 47 places de 7h30 à 18h30,
- Multi accueil de Montsort : 30 places de 7h30 à 18h30,
- Crèche de Villeneuve : 18 places de 7h30 à 18h30.

Afin d'optimiser le fonctionnement de ces différentes structures, pour être au plus près des besoins des familles dans le cadre de la règlementation en vigueur et pour optimiser les taux d'occupation qui influent sur les financements de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), il est proposé de solliciter l'obtention d'agréments modulés à partir du 1er janvier 2016, sur la base suivante :

Établissement	Horaires	Nombre de places
Multi-accueil de Perseigne	7 H 00 – 8 H 30	13
	8 H 30 – 9 H 00	26
	9 H 00 – 12 H 00	31
	12 H 00 – 13 H 30	26
	13 H 30 – 17 H 30	31
	17 H 30 – 17 H 45	18
	17 H 45 – 19 H 00	13
Multi-accueil de Courteille	7 H 30 – 8 H 30	13
	8 H 30 – 12 H 00	47
	12 H 00 – 13 H 30	21
	13 H 30 – 17 H 30	47
	17 H 30 – 18 H 30	13
Multi-accueil de Montsort	7 H 30 – 8 H 00	05
	8 H 00 – 8 H 30	13
	8 H 30 – 8 H 45	18
	8 H 45 – 11 H 30	30
	11 H 30 – 13 H 45	22
	13 H 45 – 17 H 30	30
	17 H 30 – 18 H 00	13
	18 H 00 – 18 H 30	05
Crèche de Villeneuve	7 H 30 – 8 H 00	05
	8 H 00 – 8 H 30	10
	8 H 30 – 17 H 30	18
	17 H 30 – 18 H 00	10
	18 H 00 – 18 H 30	05

Vu l'avis favorable du service de la Protection Maternelle Infantile,

Vu l'avis favorable de la commission n° 6 « Solidarités et proximité », réunie le 23 février 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 10 mars 2016,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **APPROUVE**, pour les différentes structures d'accueil du jeune enfant, le principe des agréments modulés comme indiqués ci-dessus, à partir du 1er janvier 2016,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 6/04/2016

N° 20160324-026

CENTRES SOCIAUX

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON ET LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 08 mars 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 10 mars 2016,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement avec la ligue de l'enseignement, telle que proposée,

➢ **FIXE** le montant de la subvention pour l'année 2016 à 60 000 €,

➢ **DÉCIDE** d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire 65-421-6574 du budget primitif 2016,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 6/04/2016

N° 20160324-027

GENS DU VOYAGE

CONVENTION PARTENARIALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE L'ASSOCIATION GENS DU VOYAGE 61 ET LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUR PROJET - ANNÉE 2016

Vu l'avis favorable de la commission n° 6 « Solidarités et Proximité » réunie le 23 février 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 08 mars 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 10 mars 2016,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) :

➢ **APPROUVE** les termes de la convention partenariale d'objectifs et de moyens avec l'association Gens du Voyage 61, pour l'année 2016, tels que proposés,

➢ **DÉCIDE** l'attribution d'une subvention sur projet de 10 000 € au titre de l'année 2016, à l'association des Gens du Voyage 61,

➢ **DÉCIDE** d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire 65 824.3 6574.43, du budget concerné,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous les documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 6/04/2016

N° 20160324-028

EAU POTABLE

MARCHÉ N° 2015/20C - TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RÉSEAUX D'EAU POTABLE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER L'AVENANT N°1

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 08 mars 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 10 mars 2016,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **APPROUVE** les termes de l'avenant n° 1 au marché n° 2015/20C relatif à des travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable, tels que proposés,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer l'avenant n°1 et tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 5/04/2016

N° 20160324-029

ASSAINISSEMENT

MARCHÉ À BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE RÉSEAUX D'EAUX USÉES - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER LE MARCHÉ

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 08 mars 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 10 mars 2016,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer, en application de l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, avant l'engagement de la procédure de consultation, un marché de travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées, pour un montant maximum annuel de 550 000 € HT pour l'assainissement et 200 000 € HT pour l'eau potable pour une durée maximale de trois ans,

- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices concernés par l'exécution du marché,

- **DÉCIDE** d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux lignes budgétaires 23-2315.460 pour l'assainissement et 23-2315.140 pour l'eau potable des budgets concernés,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 5/04/2016

N° 20160324-030

SPANC

CONVENTIONS RELATIVES À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF CONFORMES AU CAHIER DES CHARGES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 08 mars 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 10 mars 2016,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** :
  - le modèle de convention relative à l'exécution d'une étude de projet de filière pour la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif, conforme au cahier des charges de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, tel que proposé,
  - le modèle de convention de mandat avec le propriétaire, conforme au modèle de l'Agence de l'Eau, tel que proposé,
- **FIXE** le coût de l'étude de projet de filière, à la charge du propriétaire, à 319 € TTC,
- **S'ENGAGE** à inscrire les recettes correspondantes sur le budget SPANC,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :
  - les conventions avec les propriétaires intéressés,
  - tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 5/04/2016

N° 20160324-031

SPANC

DÉTERMINATION DES TARIFS À COMPTER DU 27 MARS 2016

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 08 mars 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 10 mars 2016,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs suivants :

Prestations	Tarifs (€ TTC)
1.a. Diagnostic vente / Contrôle de fonctionnement épars	120
1.b. Second passage en cas de modification de l'installation par rapport à la visite initiale	102
2.a. Contrôle de conception et d'implantation	12
2.b. Nouvelle vérification après un avis défavorable	9
2.c. Visite sur le terrain pour vérifier les conclusions du BE	48
3.a. Contrôle de bonne exécution	60
3.b. Contre visite en cas d'avis défavorable	51

- **SOLLICITE** le concours financier des organismes financeurs,

- **S'ENGAGE** à affecter les recettes correspondantes au budget de l'exercice au cours duquel elles seront constatées,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 5/04/2016